

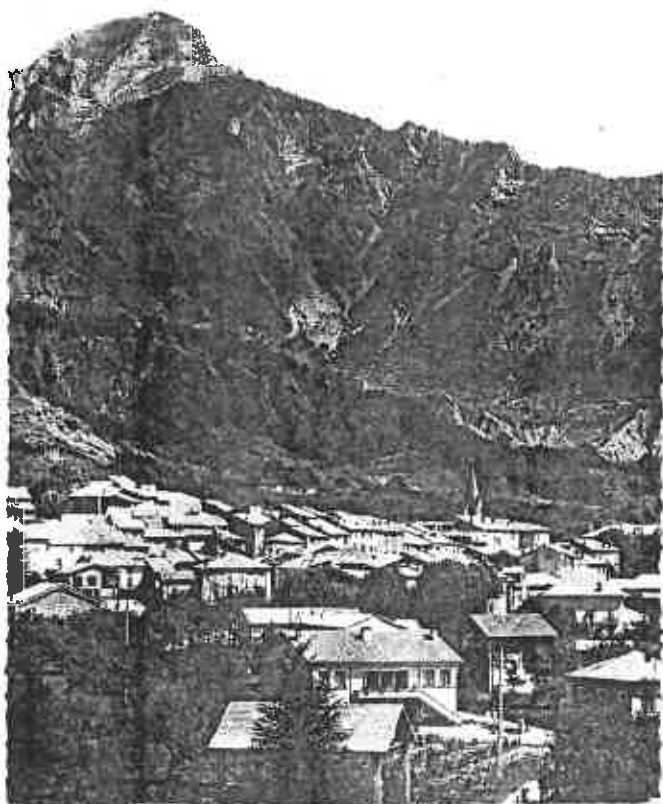
ALPES DE HAUTE

PROVENCE

=====



*
* LA MOTTE DU CAIRE
*



INFORMATIONS

MUNICIPALES

Chers Concitoyens (nes)

L'année 1978 s'achève. Il est temps que paraisse notre bulletin n° 2 " Informations Municipales". Comme son aîné il n'aura d'autres buts que de vous informer sur ce qui a été fait, se réalise ou a été programmé pour l'année prochaine et les suivantes.

L'année 1978 a vu se concrétiser ou entrer dans une phase active quelques uns des projets étudiés et mis en route en 1977 (Groupe Scolaire du Prélong, centre de Loisirs de Mousserein). D'autres projets (égoûts, gendarmerie, renforcement du service d'eau potable) ont dû sommeiller faute d'avoir pu prendre rang dans les listes des projets communaux appelés à bénéficier des subventions de l'Etat ou du Département. Il est vrai que nous ne sommes pas les seuls à frapper à la porte de la Direction Départementale de l'Agriculture, du Conseil Général ou de l'Etablissement Public Régional, et nous ne pouvons que remercier ces organismes qui nous ont déjà beaucoup aidés.

1978 a été également l'année de la remise à jour en ce qui concerne la classification des terres, très probablement cette dernière sera " opérationnelle" en 1979 et permettra une répartition plus équitable de l'impôt foncier.

Voilà très rapidement brossé l'action que le conseil municipal a conduite au cours de cette année. Vous pourrez en lire dans les pages suivantes tout le détail.

J'espère que ce deuxième bulletin apportera à chacun de vous une information nette et précise qui vous conduira au coeur des problèmes communaux et vous permettra avec nous de mieux les comprendre et les vivre.

1978 s'en va. Cette année restera pour notre commune importante par les réalisations accomplies; 1979 nous attend...

Que cette nouvelle année apporte à notre beau village, à ceux qui l'habitent et qui l'aiment , la joie l'amitié et la prospérité.

Marcel CLEMENT, Maire de
LA MOTTE DU CAIRE.

CHAPITRE : AGRICULTURE

I Le reclassement des terres

1) Sa nécessité : Depuis plus de 16 ans, les terres de notre commune ont subi des transformations profondes du fait de leur intégration au périmètre irrigable ou encore par la simple modification de leur vocation propre: Terres devenues vergers-Landes devenues vergers- vergers laissés à l'abandon- terres retournées en friches.

Les propriétaires yant bien souvent omis, par négligence, de déclarer les mutations de cultures survenues dans leurs parcelles il en résulte un tel anachronisme que ce reclassement s'imposait comme une nécessité urgente. C'est ainsi que telle parcelle classée Verger 1 autrefois et dont les arbres maintenant sont arrachés continuait à être imposée V1, tandis que des landes défrichées et transformées en V1 continuaient à être imposées selon leur classement initial.

Ce travail de reclassement, très impératif, a permis de rétablir d'une manière objective chaque parcelle, selon sa nature, dans sa classe véritable.

2) Sa Réalisation

Ce travail de longue haleine a nécessité 8 longues séances fort laborieuses aux quelles ont pris part le Maire, les 2 Adjointes et les membres de la commission de l'Agriculture avec le concours du Secrétariat.

Ce travail a ensuite été présenté à la Commission des Impôts le 4 Avril 1978 qui l'a adopté puis mis à la dispositions des propriétaires qui ont eu tout loisir de le consulter à la mairie et de formuler des requêtes; celles-ci, dans une nouvelle séance ont fait l'objet d'un examen approfondi. Ces dernières mises au point faites, le document a été expédié aux Services du Cadastre à DIGNE; Une dernière réunion a eu lieu le 19 Décembre 1978 à la Mairie à la quelle ont pris part Monsieur l'Ingénieur en Chef du CADASTRE ainsi que la Commission des impôts pour l'ultime mise au point.

3) Critères de classement des terres:

Les commissaires ont retenu les critères suivants:

- a) VERGERS : Situation - exposition au gel, à la grêle-
Déclivité- accès- état de vieillissement des arbres.
- b) TERRES : Nature du sol- Irrigation ou non- Déclivité-Accès.

4 Grille des catégories "Verger"

La nouveauté réside dans la création d'une 4ème classe de verger. La nouvelle grille est donc celle-ci:

V1	:revenu cadastral:	304 fr
V2	: id°	244 fr
V3	: "	184 fr
V4	: "	124 fr
	Terre plantée 4 RC	168 fr
	Terre plantée 5 RC	120 fr

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent déclarer chaque année à la Mairie tout changement de cultures survenu sur leurs parcelles.

II AMELIORATION DU RESEAU D'IRRIGATION

Bien que les installations actuelles du réseau d'irrigation donnent à peu près satisfaction, dans l'ensemble, certaines terres du quartier des Roubines ne pouvaient, jusqu'à présent, bénéficier d'un service correct. Aussi la commission des irrigants a-t-elle obtenu le renforcement du réseau actuel par l'implantation d'un réservoir de 800 M3 au-dessus de celui existant actuellement à la Médecine. La réalisation de ce projet devrait permettre un service de qualité pour tous les usagers. L'initiative et la conduite des opérations en reviennent en grande partie à Monsieur Henri JOUAR, Président de la Commission des Irrigants.

FINANCEMENT de CE PROJET : Coût approximatif: 500.000 Frs

60 % proviennent d'une subvention de l'E.P.R. et des récupérations T.V.A.

40 % empruntés par le S.I.V.O.M. (Le Conseil général prenant en charge 75 % du montant des annuités sous forme de bonification).

III BATIMENTS COMMUNAUX

Le groupe scolaire : Chacun a pu voir les travaux de gros oeuvre en cours de réalisation, travaux qui ont encore pris du retard pour des causes diverses dont la conséquence directe est malheureusement que le coût dépassera les 1 600 000 F. malgré le choix de solutions plus économiques, l'indice des prix de la construction augmente dans des proportions inquiétantes chaque mois.

On peut déjà voir sur le terrain la classe maternelle, les trois classes primaires, le préau couvert, le bureau, les sanitaires séparés pour les grands et les petits, l'appartement de la Directrice, sera sur la partie médiane du bâtiment et la dalle est déjà coulée. Devant le bâtiment deux cours serviront aux évolutions de nos enfants, les "petits" de la maternelle devant être séparés des plus grands. L'accès de fera par le Nord.

Nous avons choisi pour l'adjudication la formule du groupement d'entreprises qui laisse à l'entreprise chargée du gros oeuvre la coordination des travaux, il s'agit de l'entreprise THOMET qui a mis en oeuvre des moyens importants pour hâter au maximum les travaux avant le mauvais temps. Les terrassements ont été effectués par l'Entreprise MINETTO qui travaillant au "MOUSSEREIN" nous a fait un prix intéressant.

Nous nous sommes efforcés de faire travailler les entrepreneurs et artisans locaux quand ils le souhaitent ainsi la charpente commencée sur la Maternelle est réalisée par l'Entreprise GARCIN la menuiserie par MM MOSCADELLI père et fils, l'électricité et le chauffage électrique par Monsieur CAPELLI, la plomberie par l'entreprise CANO, la peinture par l'entreprise RULLAN, les sols par CAVEGLIA et MARCHETTO.

Le financement est assuré par les deux subventions de la R.R.M. pour 710 000 F.; par un emprunt de 700 000 F. à la Caisse d'Epargne et par la vente de deux gîtes à : Monsieur BERNARD 110 000 Frs et Madame DELORME : 120 000 Frs.

L'ancien bâtiment sera à partir de la prochaine rentrée scolaire occupé entièrement par le Collège et le Conseil Municipal s'était prononcé pour une location vente au S.I.V.M.

Dans sa séance du 14 Novembre 1978 le S.I.V.M. a demandé un complément d'information avant de prendre une décision d'achat mais a décidé de verser, en attendant, un loyer de 30 000 FRs par an à la commune, dès 1979, loyer qui nous permettra d'amortir une partie des annuités de l'emprunt à la CAISSE d'Epargne.

La gendarmerie : le projet a été inscrit dans le programme du Conseil Général qui doit donner l'adjudication des travaux dans le courant de l'année 1979. Le Conseil Général assurera la totalité du financement.

L'accès de la gendarmerie et du groupe scolaire se fera par le chemin du Pré-Long, qui du Monument aux Morts ira jusqu'au bâtiment de la Mairie. Le projet est pris en charge par le S.I.V.O.M. sur ses programmes de voirie 1978-1979 la préparation de la chaussée est faite jusqu'à l'école. Un poste de transformation pour la fourniture de l'électricité à ces deux bâtiments et à Mousserein sera réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electrification qui a établi le projet et le réalisera quand il aura assuré le financement. Sur l'ensemble de ces travaux les restrictions gouvernementales pour le crédit ne nous facilitent pas la tâche.

IV LES CHEMINS COMMUNAUX

Une constatation s'impose; ils se dégradent beaucoup chaque année sans que pour autant nous puissions leur apporter les réparations nécessaires. Aux agents naturels de dégradation (pluie et gel) s'ajoutent ceux du fait de l'homme: aspersion camions trop lourdement chargés sur des voies insuffisamment stabilisées.

- Les emplois partiels toujours aussi parcimonieux ne permettent que de parer au plus pressé.

Cette année l'effort, toujours insuffisant a porté sur le chemin de Paul HEYRIES et sur la partie CORREARD / SAUVE- ce qui restait d'émulsion n'a permis que de réparer quelques ornières sur le chemin de Saint-Anne.

- Le Saignon a dû être endigué au niveau du village retraite pour préserver la chaussée.

- Le Gran-Vallon a subi quelques rectifications dans son cours en aval du Pont de la " Faillie".

- Le Chemin du Pré-Long qui desservira l'école et la Gendarmerie est déjà en chantier. Deux tranches de travaux sur le Programme routier du S.I.V.O.M. lui sont d'ores et déjà affectés :

40.000 Francs Programme 78

60.000 Francs Programme 79(2° Urgence)

LE MOUSSEREIN - Le terrain a été acquis le 8 Février 1978 pour la somme de 166.250,00 F subventionnée à 85 % par l'Etablissement Public Régional, au titre des réserves foncières communales. Nous avons obtenu une subvention de 100 000 F. de la Rénovation "Rurale en Montagne et le Conseil Général nous bonifie un prêt de 340.000 FRS ce qui signifie que les annuités de l'emprunt seront intégralement remboursées à la commune par le Conseil Général.

Cela nous a permis de réaliser :

Le terrain de Foot-Ball pour lequel on a préféré le sol stabilisé à la pelouse qui aurait demandé trop d'entretien et aurait amené des restrictions dans l'utilisation ; les talus sont ensemencés ; une ligne de peupliers bordera le terrain le long de la route.

- Un plateau polyvalent : qui peut être utilisé soit pour le Hand-ball, soit pour le basket, soit pour le volley.
- Deux courts de tennis réalisés de façon économique avec un procédé " maison " qui paraît devoir donner satisfaction.
- Un terrain de camping deux étoiles de 32 emplacements qui pourra accueillir une centaine de campeurs.
- Le bâtiment abritant les sanitaires du camping et des vestiaires est achevé. Les panneaux solaires bien intégrés à l'architecture permettront une importante économie de fonctionnement.

La réception de ces travaux a eu lieu le 25 Octobre pour les terrassements de l'Entreprise MINETTO et les revêtements de terrain et chaussées par l'Entreprise PICO.

Le bâtiment réalisé par l'entreprise GAL en groupement avec les entreprises MOSCADELLI, PIZZIO et GHILLEIRIES a été réceptionné le 25 Novembre 1978. Le Chauffage solaire a été installé par l'Entreprise SPYLETTI d'Embrun. Il reste à faire les essais.

Quelques travaux se poursuivent :

- la clôture du tennis et le grillage du terrain polyvalent sont en cours de pose par les entreprises VALLATI et MARROU.
- Les plantations d'arbres et d'arbustes ont été préparées par l'entreprise REYNAUD qui a dû attendre la fin de la sécheresse pour faire les trous, débroussailler et qui effectuera les plantations au Printemps. Cette entreprise a aussi réalisé l'ensemencement des talus.

Il reste à réaliser le parc à voitures (emplacement à gauche du stade) et le bassin de natation pour lequel la Société Provençale d'Equipement attend les autorisations des administrations de Tutelle. avant de lancer les appels d'offre.

Ce bassin (qui ne prétend pas être une piscine olympique, dont l'entretien aurait été ruineux) permettra à nos jeunes et moins jeunes l'apprentissage ou le perfectionnement de la natation et sera un pôle d'attraction pour les campeurs et les estivants. Il sera situé sur la plate forme déjà compactée en dessous des tennis. Le chauffage fonctionnera également grâce à l'énergie solaire, les panneaux pouvant être placés sans dommage esthétique sur le talus de gauche. Les abords seront aménagés en coin jeux-promenade pour les non-nageurs et les " tout-petits".

Les installations sportives seront complètement terminées au début de l'année nouvelle, et le camping pourra fonctionner dès la fin du printemps si le transformateur est construit à temps.

Nous souhaitons que les installations sportives soient utilisées au maximum et il faudra que chacun : utilisateur, promeneur s'efforce de ne détériorer ni le matériel ni les aménagements ni les plantations , le bien-être de tous en dépend , et c'est à regret que l'on a déjà vu des dégâts causés sur les terrains et talus qui ont été utilisés comme des pistes de cyclo-cross . Il faut faire preuve d'un minimum de civisme, l'entretien des installations en sera d'autant plus facile, donc moins coûteux.

Ceci dit la municipalité favorisera toute initiative de nature à créer ou recréer une équipe de jeunes de séniors ou de vétérans qui souhaiterait utiliser les nouvelles installations. Il est question pour relancer les activités sportives à la MOTTE DU CAIRE, de faire disputer la finale 1979 du Championnat U.F.O.L.E.P. de Foot-Ball sur le stade du MOUSSEREIN.

LES EGOUTS

Les travaux de réfection vont commencer. Le Conseil Municipal en sa séance du 7 NOVembre a adopté l'avant projet concernant la zone comprise entre la route départementale, place du Pied de Ville la rue " Casse-Cul" et l'Eglise. La totalité des canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sera refaite avec un réseau séparatif qui permettra d'évacuer les eaux pluviales vers le vallon du SAIGNON et de diminuer le volume des eaux arrivant à la station d'épuration. L'avant-projet comprend le raccordement des maisons de cette zone aux deux réseaux. Il s'élève à 540.000 F et sera subventionné par le Département ou par l'Etat à environ 40 % . Nous attendons son inscription à l'un ou l'autre de ces programmes.